Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260428-D20_2026-DE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Présents : 15
Procuration : 0
Suffrages exprimés : 15
Abstention : 0

Date de la convocation : 24.04.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE QUÉMÉNÉVEN

Séance du 28 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ronan LE MENN, Maire.

Présents : LE MENN Ronan, BLEUZEN Guénaëlle, Ronan LE PALUD, Sandra NUNEZ, Vincent SALIOU, Chantal PENNARUN, Christophe PENANEACH, Sophie SALIOU, Denis LE GUILLOU, Sandrine HELOU, Benoît CORNEC, Aude LE CORRE, Jean-Luc PETILLON, Pauline HENAFF, Julien CARPENTIER
Excusés :
Absent :
Madame Pauline HENAFF a été nommée secrétaire.

D_20_2026

Budget principal de la commune – Budget primitif 2026

Après examen en Commission des Finances le 27 avril 2026,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de budget primitif 2026 pour le budget principal de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le projet de budget primitif 2026 excédentaire en fonctionnement et équilibré en investissement pour les montants suivants :

BP 2026	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	903 825.23 €	1 083 934.85 €	+ 180 159.62 €
Section d'investissement	678 109.42 €	678 109.42 €	0.00 €

Conformément à la réglementation, l'excédent de fonctionnement de 180 159.62 €, ainsi prévu en 2026, reste inférieur à l'excédent de fonctionnement reporté à l'issu de l'exercice 2025 qui était de 180 558.34 €.

***

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire, Ronan LE MENN

Mairie de QUÉMÉNÉVEN
29 (Finistère)